

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de justice

Arrêté du 29/07/2021 autorisant au titre de l'année 2020 l'ouverture d'un examen professionnalisé réservé exceptionnel de recrutement dans le corps des attachés d'administration de l'Etat au ministère de la justice

NOR : JUST2122165A

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'ordonnance n° 2018-359 du 16 mai 2018 fixant les modalités de transfert des personnels administratifs des juridictions mentionnées au 1° du I de l'article 109 de la loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI^e siècle et celles de leur accès aux corps des services judiciaires ou aux corps communs du ministère de la justice ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 modifié relatif aux procédures d'ouverture de recrutement dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°2011-1317 du 17 octobre 2011 modifié portant statut particulier du corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat ;

Vu le décret n° 2013-876 du 30 septembre 2013 modifié relatif à l'intégration de seize corps ministériels dans le corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat ;

Vu le décret n°2018-360 du 16 mai 2018 pris pour l'application de l'ordonnance n°2018-359 du 16 mai 2018 fixant les modalités de transfert des personnels administratifs des juridictions mentionnées au 1° du I de l'article 109 de la loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI^e siècle et celles de leur accès aux corps des services judiciaires ou aux corps communs du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 1er septembre 2020 fixant les règles d'organisation générale, la nature des épreuves ainsi que la composition du jury des concours réservés exceptionnels de recrutement dans le corps des attachés d'administration de l'Etat.

Arrête :

Article 1^{er}

Est autorisée, au titre de l'année 2020, l'ouverture d'un examen professionnalisé réservé exceptionnel de recrutement dans le corps des attachés d'administration de l'Etat au ministère de la justice.

Article 2

L'épreuve écrite du concours réservé pour l'accès au corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat au ministère de la justice, se déroulera le jeudi 4 novembre 2021 à Paris. Les épreuves orales, se dérouleront à compter du lundi 14 février 2022 à Paris.

Article 3

Le nombre total de postes offerts au concours réservé et la composition du jury feront l'objet d'un arrêté ultérieur du ministre d'Etat, garde des sceaux, ministre de la justice.

Article 4

- Inscription par voie télématique :

Les pré-inscriptions seront enregistrées sur le portail intranet du secrétariat général du ministère de la justice et sur le site internet « lajusticerecrute.fr », **du lundi 30 août 2021 à partir de 10h jusqu'au jeudi 30 septembre 2021 à 17h00, heure de Paris, au plus tard**. Il est recommandé aux candidats de veiller à bien compléter la totalité du formulaire et de cliquer sur « valider » à la fin. Sans cette validation, la pré-inscription sera annulée.

Les candidats recevront un accusé réception de leur pré-inscription générée automatiquement auquel ils ne devront pas répondre.

En complément de cette pré-inscription télématique, chaque candidat devra retourner, par voie électronique une fiche d'inscription, dûment complétée, disponible sur le portail intranet et sur le site internet « lajusticerecrute.fr » jusqu'au **jeudi 30 septembre 2021, 17h00 heure de Paris**: concours-sg-a@justice.gouv.fr

Les candidats recevront un accusé réception par mail au plus tard quinze jours après envoi.

- Inscription par voie postale :

En cas d'impossibilité de s'inscrire par voie électronique, les candidats pourront obtenir un fiche d'inscription, sur demande écrite, à l'adresse indiquée :

Ministère de la justice
Secrétariat général
SRH/ SDPP/ BRFP/Section du recrutement
examen professionnalisé réservé exceptionnel 2020
13 place Vendôme,
75042 PARIS CEDEX 01

Cette fiche dûment complétée devra être retournée, par voie postale, à l'adresse indiquée ci-dessus, au plus tard le jeudi 30 septembre 2021 à 17H00, heure de Paris, le cachet de la poste faisant foi. Il en va de la responsabilité du candidat de faire une demande de dossier en amont afin de le recevoir et de le retourner dans les délais impartis.

Toute fiche incomplète, mal renseignée ou transmise hors délai est rejetée.

Article 5

Les candidats déclarés admis à concourir devront transmettre, en 2 exemplaires **au plus tard le lundi 24 janvier 2022**, 17h00 heure de Paris par courriel et 17h00 heure de Paris, par voie postale, un dossier de reconnaissance des acquis de leur expérience professionnelle à l'adresse mentionnée à l'article 4, **ainsi qu'un exemplaire par voie électronique en un seul fichier PDF** à : concours-sg-a@justice.gouv.fr

Le dossier type pourra être téléchargé sur le portail intranet du secrétariat général du ministère de la justice et sur le site internet « lajusticerecrute.fr ».

Tout envoi de dossier RAEP est définitif, aucune demande de modification ne sera prise en compte ultérieurement.

Les candidats n'ayant pas envoyé leurs dossiers RAEP, selon les formes sus-indiquées et dans le délai requis, ne pourront pas être auditionnés.

Article 6

Les entretiens oraux des candidats se dérouleront à Paris entre le lundi 14 février et le vendredi 25 février 2022.

Article 7

La composition du jury et la liste des candidats admis à concourir feront l'objet d'arrêtés ultérieurs du garde des sceaux, ministre de la justice.

Article 8

La secrétaire générale du ministère de la justice est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 29/07/2021

Le garde des sceaux, ministre de la justice,
Pour le ministre et par délégation :
La cheffe du service des ressources humaines,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'M. Bernard', written in a cursive style.

Myriam BERNARD

